

## Fiche résumée : AGENT DE MONTAGE EN ASCENSEUR

### MÉTIERS APPARENTÉS



Ascensoriste – Agent d'entretien d'ascenseurs – Monteur en ascenseurs.

### CODES

CITP 88 : 3115

PCS 2003 : 477c

ROME 1999 : 52313

FAST : 11-05-99

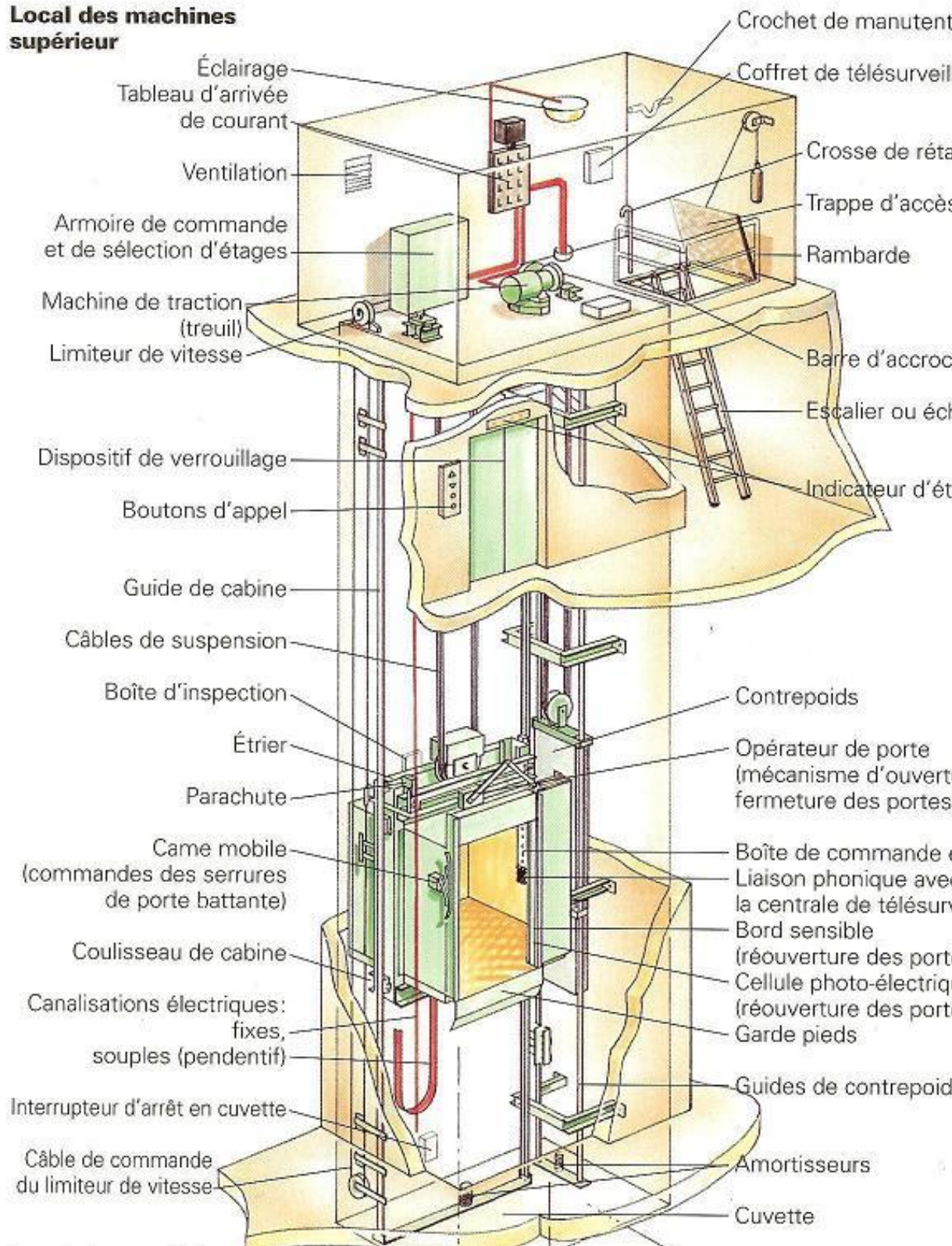
CITP 2008 : 3115

### DESCRIPTIF

Le monteur d'ascenseur après avoir déchargé, manutentionné et stocké son matériel, procède au montage à proprement parler. Il monte les portes palières, effectue l'attelage des câbles de traction, le câblage électrique et l'assemblage de la cabine puis termine par l'habillage en service.

## Faites connaissance avec l'ascenseur

### Local des machines supérieur



### Local des machines inférieur

### CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



#### Lieux de travail

##### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- bâtiment en construction, chantier à l'intérieur d'un bâtiment, zone de stockage du matériel (coactivité, absence de lieu de restauration et de moyens d'hygiène fixes)
- immeuble en rénovation (intervention sur des matériaux susceptibles de libérer de l'amiante, plomb et composés (SMR))
- ascenseur (déplacement sur plusieurs niveaux)
- machinerie d'ascenseur, fosse d'ascenseur, accès aux machineries (rongeurs, déjections d'oiseaux, urine)
- toiture d'immeuble, terrasses
- dépôt

##### > Nuisances (préventions)

- intervention sur des matériaux susceptibles de libérer de l'amiante (évaluer le risque amiante, interdire aux jeunes les travaux exposant à l'amiante, établir un plan de retrait et un mode opératoire, porter des EPI adaptés, former au risque amiante, rédiger la fiche d'exposition, contrôler les niveaux d'empoussièrment, traiter spécifiquement les déchets)
- plomb et ses composés (SMR) (substituer les produits reprotoxiques catégories 1 et 3, empêcher l'inhalation et l'ingestion de plomb, renforcer les règles d'hygiène)
- déplacement sur plusieurs niveaux
- coactivité (bien organiser la coactivité)
- rongeurs (dératiser périodiquement), déjections d'oiseaux, urine (informer sur le risque infectieux, respecter les règles d'hygiène, porter des EPI adaptés)
- absence de lieu de restauration et de moyens d'hygiène fixes

##### > Effets sur la santé

- lésion traumatique due à une chute
- asbestose, lésion pleurale bénigne, dégénérescence bronchopulmonaire, mésothéliome malin (RG 30), cancer broncho-pulmonaire (RG 30 bis : liste limitative)
- anémie, syndrome douloureux abdominal, encéphalopathie, neuropathie périphérique, insuffisance rénale, syndrome biologique (RG 1)
- produits classés CMR : reprotoxique catégorie 1, reprotoxique catégorie 3



#### Organisation du travail

##### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- horaires de jour régulier, occasionnellement très tard
- travail en équipe (contrainte relationnelle)
- communication par radio
- coactivité dans le BTP

##### > Nuisances (préventions)

- contrainte relationnelle (faciliter la communication)

##### > Effets sur la santé

- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes



#### Tâches

### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- **tâches de montage** (travail en hauteur, déplacement sur plusieurs niveaux, port de charges, posture contraignante, risque d'écrasement par les câbles, coactivité, nuisances liées au travail en équipe)
  - approvisionner le chantier
  - mettre en place les guides
  - poser les portes palières
  - équiper la machinerie
  - effectuer l'attelage et le câblage électrique
  - assembler la cabine
  - poser les opérateurs d'ouverture et de fermeture
  - habiller la cabine
  - effectuer les réglages et les essais de mise en service

### > Nuisances (préventions)

- travail en hauteur, déplacement sur plusieurs niveaux (mettre les équipements de travail en conformité)
- port de charges (proposer une formation action PRAPE, utiliser des aides à la manutention, ordonnance de prévention des lombalgies)
- posture contraignante
- risque d'écrasement par les câbles
- nuisances liées au travail en équipe, coactivité (bien organiser la coactivité)

### > Effets sur la santé

- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative), douleurs dorso lombaires, sciatique ou cruralgie par hernie discale (RG 98 : liste limitative)
- lésion traumatique due à une chute
- amputation traumatique d'un membre



## Outils et équipements

### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- plateaux de travail suspendus ou posés
- poste de soudure
- sacoche de l'ascensoriste
- disquuse (vibrations transmises aux membres supérieurs (SMR), bruit (SMR), projection d'éclats, matériel électrique défectueux)

### > Nuisances (préventions)

- vibrations transmises aux membres supérieurs (SMR) (utiliser des solutions techniques alternatives, choisir un matériel ergonomique, le moins vibrant possible, l'entretenir régulièrement, porter des gants, limiter les durées d'exposition, informer sur le risque)
- bruit > seuils réglementaires (SMR) (réduire le bruit, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit, informer et former sur le bruit)
- projection d'éclats (porter des lunettes ou une visière de protection)
- matériel électrique défectueux (respecter le degré et la classe de protection, maintenir et contrôler régulièrement le matériel électrique, signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée)

### > Effets sur la santé

- électrisation
- affections ostéo articulaires du membre supérieur, troubles angioneurotiques de la main (RG 69 : liste limitative)
- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque, RG 42 (liste limitative)
- corps étranger dans l'oeil ou dans la peau



## Produits, matériaux et publics concernés

### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- appareils de traction équipés ou non de parachute
- câbles de traction, poulies, contrepoids, gueuses, armoires et câbles électriques
- coupe-câbles, dérouleur de câbles, pinces à câbles
- éléments de cabine, portes neuves d'ascenseur (charges >55 kg (SMR))
- engins de levage appropriés
- guides d'ascenseur, moteur treuil, étais, lisse
- nettoyants / dégriffants (hydrocarbures aliphatiques, hydrocarbures aromatiques, acétone diméthylcétone propanone, trichloréthylène (SMR))
- produit anti-rouille (acide fluorhydrique, fluorure d'hydrogène)
- ciment (poussières de ciment, aluminosilicate de calcium)

### > Nuisances (préventions)

- charges >55 kg (SMR)
- poussières de ciment (aspirer à la source, porter un appareil de protection respiratoire filtrant)
- hydrocarbures aliphatiques, hydrocarbures aromatiques (si possible substituer les plus dangereux, aérer, ventiler)
- acétone diméthylcétone propanone (si possible substituer les plus dangereux, aérer, ventiler, utiliser des systèmes automatisés de nettoyage en vase clos)
- trichloréthylène SMR
- acide fluorhydrique, fluorure d'hydrogène (substituer, mettre en place la CAT en cas d'accident de manipulation d'acide fluorhydrique)

### > Effets sur la santé

- douleurs dorso lombaires, sciatique ou cruralgie par hernie discale (RG 98 : liste limitative)
- blépharite, conjonctivite, dermite allergique de contact, brûlures chimiques (RG 8)
- syndrome ébrieux ou narcotique, dermatites et conjonctivites irritatives, eczéma, encéphalopathies, syndrome psycho-organique des solvants, syndrome d'intolérance aux odeurs RG 84 (liste limitative)
- brûlures chimiques, dermatites, conjonctivites, irritation des voies aériennes, OAP, syndrome ostéoligamentaire (RG 32)



## Tenue de travail

### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- tenues de travail fournies par l'employeur, chaussures de sécurité, baudrier
- casque, lunettes de protection
- gants de manutention, gants d'isolation électrique
- masque anti-poussières FFP3
- harnais de sécurité (gêne liée au poids de la protection)

### > Nuisances (préventions)

- gêne liée au poids de la protection

## SANTÉ ET TRAVAIL

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, entreprise par entreprise, amener à un suivi en **surveillance dite renforcée**.

**Risque chimique, amiante, bruit, cancérigène mutagène toxique pour la reproduction, vibrations mécaniques**

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de pénibilité : Bruit, Manutentions manuelles de charges, Postures pénibles**

Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont : **7, 12, 30, 30BIS, 36, 42, 45, 57, 69, 84, 98**.

## CONCLUSION

L'agent de montage est exposé aux nuisances suivantes : les **manutentions manuelles**, le **bruit**, le travail en **hauteur**, le **risque électrique**, les **postures contraignantes**, l'**amiante** au cours des phases de modernisation d'ascenseur, la **coactivité**, le respect de délais, les locaux sociaux inexistantes ou inadaptés.

La prévention devrait être incluse dans la conception des nouveaux ascenseurs, afin de réduire les risques professionnels non seulement pour les agents de montage mais également pour les agents de maintenance.

Fiche résumée du 22/03/2010 issue de la **FMP Agent de montage en ascenseur** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>